

22/JUR/652

**Décision n° 2022/DG/22 du 23 septembre 2022 portant nomination d'un membre de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes**

• • • •  
**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) ;**

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « ANDPC » ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2022 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « ANDPC » ;

Vu la décision n° 2020/27/DG du 29 décembre 2020 modifiée portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Madame Françoise GAILLARD-FOURCADE est nommée, à compter du 23 septembre 2022, pour la durée du mandat restant à courir, membre de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes, proposée par le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, en tant que suppléante de Monsieur Luc PEYRAT.

**Article 2**– Le Directeur du développement et de la qualité du DPC est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANDPC.

Fait le 23 septembre 2022,

**Michèle LENOIR-SALFATI**

**Directrice Générale**

